

# GUIDE D'ANIMATION

## COMBATTRE LES PRÉJUGÉS À L'ÉGARD DES CHÔMEUR.S.E.S



Réalisé en mars 2021 dans le cadre de la campagne « Améliorer notre sort, c'est vital. Une réforme de l'assurance-chômage s'impose ! » par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) ; 1691 Boul. Pie-IX (Montréal) Québec ; [masse@lemasse.org](mailto:masse@lemasse.org)



# 1. Présentation du guide

## Qui sommes-nous ?

Ce guide a été réalisé par le Mouvement autonome des sans-emploi (MASSE) qui rassemble 15 groupes de défense des droits des chômeur.se.s dans près de 10 régions au Québec et qui milite depuis plus de 20 ans pour améliorer l'accès et la couverture du régime d'assurance-chômage.

## À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse aux intervenant.e.s voulant introduire les membres de son organisme aux problématiques rencontrées par les travailleur.se.s touché.e.s par le chômage.

## Objectifs généraux

- 1- Fournir des outils et arguments aux chômeur.se.s pour **questionner** les différents préjugés dont ils et elles sont victimes.
- 2- Fournir un espace aux travailleur.se.s en arrêt de travail afin qu'ils ou elles puissent **partager et se réapproprier** leurs expériences du chômage.
- 3- **Combattre** les préjugés et **se mobiliser** pour une réforme permanente du régime d'assurance-chômage juste et universel.

## Déroulement

La présentation dans son ensemble devrait durer 1h30. Toutefois, le présent guide a été conçu de manière à ce que chacune des sections soit relativement autonome les unes des autres. Il est donc possible de faire une présentation plus courte au besoin ou plus adaptée aux intérêts des participant.e.s.

1. Présentation du guide et tour de table (5 à 10 minutes)
2. Les préjugés à l'égard des chômeur.se.s : une réalité tangible et vécue (20 minutes)
3. Démystifier les préjugés : le rôle des médias (20 minutes)
4. Le chômage, qu'est-ce que c'est ? (25 à 40 minutes)
5. Combattre les préjugés : comment se mobiliser ? (10 minutes)

Vous trouverez le matériel visuel en appui à la présentation dans le powerpoint joint au dossier. Le dossier ANNEXES est destiné quant à lui à être imprimé au besoin pour faciliter l'animation. *Le petit guide d'autodéfense des chômeur.se.s* qui est fourni avec ce guide d'animation est à remettre aux participant.e.s à la fin de l'atelier.

## 2. Les préjugés à l'égard des chômeur.se.s : une réalité tangible et vécue

*Matériel requis : Tableau, crayon, écran projecteur, ordinateur, accès internet, Powerpoint p.4 à 10 (facultatif)*

*Temps : 20 minutes*

*Objectif : Cette section a pour objectif d'amener les participant.e.s à s'investir personnellement dans l'activité, de mettre des mots sur leur réalité et de montrer que les préjugés ont une existence matérielle qui a des conséquences concrètes sur la vie des gens.*

### Activité suggérée 1 : Tour-d'horizon sur les préjugés

---

En grand groupe, invitez les participant.e.s à trouver des préjugés qu'ils/elles ont entendu afin d'en identifier leurs provenances et leurs effets.

Voici quelques questions à poser aux participant.e.s pour guider l'activité :

- Quels sont les préjugés que vous avez entendus sur les chômeuses et les chômeurs ?
- D'où proviennent les préjugés que vous avez entendus ?
- Si vous avez déjà été victimes de commentaires dévalorisants à cause de votre situation de chômage, quels effets ont eu ces propos sur vous ?
- Selon vous, quel est le point commun à tous ces préjugés ? Quelle est l'idée préconçue qui se cache derrière ces préjugés ?

En complément aux discussions

**(Powerpoint p.5)** Inscrivez les différentes expériences sur un tableau et complétez le tour d'horizon en amenant les participant.e.s à comprendre comment ces préjugés se structurent autour de la notion de responsabilité individuelle.

**(Powerpoint p.6)** Invitez les participants à réfléchir sur les champs sémantiques invoqués lorsqu'il est question des préjugés à l'égard des chômeur.se.s.

Champ sémantique : groupe de mots qui partagent un sens similaire, mais qui ne sont pas nécessairement équivalents. Les préjugés fonctionnent généralement avec un champ sémantique élargi qui a pour effet de naturaliser des rapprochements entre deux mots pourtant différents (l'improductivité devient de l'inactivité, qui devient ultimement de la dépendance).

## Quelques éléments de compréhension

### Qu'est-ce qu'un préjugé ?

Un préjugé est une attitude défavorable envers une ou plusieurs personnes en raison de leur appartenance à un groupe particulier. Les préjugés reposent généralement sur la double ignorance ou la méconnaissance du groupe en question et sont formés de stéréotypes. Les stéréotypes sont des généralisations simplifiées appliquées à un groupe entier, sans tenir compte des différences individuelles.

Dans le cas des préjugés, ce n'est pas l'ignorance qui est dangereuse en soi, mais la double ignorance: «*Croire* savoir quelque chose, alors que tu ne sais pas ».

### D'où viennent nos préjugés ?

La provenance des préjugés est variée. Loin d'être innés, ils sont souvent imposés par le milieu (médias, famille, ami.e.s, collègues de travail, politicien.ne.s, école). Bien que les préjugés soient culturels, toutefois, ils sont aussi influencés par nos **biais cognitifs**. Il est fréquent que les personnes victimes de ces préjugés les intériorisent, il est donc important de les démystifier pour les combattre.

### Les biais cognitifs, c'est quoi ?

Nous pouvons le comparer à des miroirs déformants : Les biais cognitifs constituent des façons rapides et intuitives de porter des jugements ou de prendre des décisions qui sont moins laborieuses pour le cerveau. Le cerveau traite environ près de 200 000 informations dans notre partie inconsciente contre 40 informations dans notre partie consciente par jour. Puisqu'il est ainsi sur-sollicité, le cerveau est obligé de simplifier certaines de ces informations. Résultat : tout le monde est susceptible d'avoir des préjugés. **Voici trois exemples** :

**Le biais de faux consensus** : Tendance à croire que les autres sont d'accord avec nous plus qu'ils ne le sont réellement. Ce biais peut être particulièrement présent dans des groupes fermés dans lesquels les membres rencontrent rarement des gens qui divergent d'opinions.

**L'erreur fondamentale d'attribution** : Tendance à surestimer les facteurs personnels (tels que la personnalité) pour expliquer le comportement d'autres personnes et à sous-estimer les facteurs conjoncturels. **Le biais de confirmation** : tendance, très commune, à ne rechercher et ne prendre en considération que les informations qui confirment les croyances et à ignorer ou discréditer celles qui les contredisent.

### Quelles fonctions ont les préjugés ?

Afin d'amener les participant.e.s à approfondir leur réflexion sur les préjugés, présentez le tableau en Annexe I (Powerpoint, p.8 et 9).

### 3. Démystifier les préjugés : le rôle des médias

*Matériel requis : Écran projecteur, ordinateur, accès internet, Annexe II imprimée, Powerpoint p.11 à 17.*

*Temps : 20 minutes*

*Objectif : Cette section a pour objectif d'amener les participant.e.s à développer des outils pour être critique à l'égard des informations transmises par les médias et résister à l'intériorisation des préjugés.*

#### Activité suggérée 2 : Fait ou opinion ?

Présentez l'article de journal suivant : Hélène Buzzetti, « [Ottawa versera aussi une aide d'urgence aux étudiants](#) », [Le Devoir, 23 avril 2020](#). (ANNEXE II ou Powerpoint, p.13) et demandez aux participant.e.s. d'identifier les informations qui sont des faits. Dans un deuxième temps, demandez aux participant.e.s. quelles informations rapportées dans l'article sont des opinions.

Voici quelques suggestions de questions qui peuvent alimenter les discussions

- En quoi pouvons-nous distinguer un fait d'une opinion ?
- Est-ce que cet article est neutre ? Sinon, quel est le point de vue présenté dans l'article ? (Incitez les participant.e.s à diriger leur attention sur les citations rapportées dans l'article)
- Comment cet article suggère qu'il ne prend pas position (neutralité) ?
- Est-ce que le point de vue partagé dans l'article provient d'une personne ou d'un groupe ayant des intérêts particuliers ?

En complément aux discussions

**(Powerpoint p.12-14)** Outils pour distinguer les faits des opinions ; prise de position par la sélection des citations ; prise de position par l'emploi d'argument rhétoriques. (Rhétorique = Art de convaincre)

**ANNEXE VI** : Tableau des différents arguments fallacieux. Si vous désirez approfondir la réflexion, vous pouvez inviter les participant.e.s à trouver d'autres syllogisme dans l'article présenté.

---

## Quelques éléments de compréhension

### **L'illusion médiatique**

Les médias, vecteurs de préjugés : l'une des raisons pour laquelle les préjugés à l'égard des chômeur.se.s sont si répandus dans la population est qu'ils sont largement véhiculés par les médias de masse.

Les médias ne sont pas neutres. On dit souvent que dans les démocraties libérales, à la différence des états totalitaires, les médias agissent comme « contre-pouvoir ». Parce qu'ils seraient au service du public et gardiens de la vérité et de la liberté de pensée, les médias empêcheraient les abus de pouvoir. Au contraire, les médias ne font pas juste refléter la réalité et informer le public, ils « fabriquent le consentement<sup>1</sup>».

### **Les cinq biais médiatiques**

- 1) Dimension économiques du média : les médias sont pour la plupart des grandes entreprises qui doivent vendre de l'information pour faire du profit
- 2) Le poids de la publicité : les médias sont dépendants des revenus issus de la publicité
- 3) La proximité entre les pouvoirs médiatiques et politiques : Québecor média
- 4) Les pressions de diverses organisations ou individus sur les lignes éditoriales (*voir suggestion de capsule vidéo 1*)
- 5) Le filtre idéologique de la société

### **En complément aux informations présentées**

**(Powerpoint, p. 16)** La concentration des médias au Québec

**(Powerpoint, p. 17)** C'est quoi, l'opinion publique ?

À l'origine, le terme opinion publique désignait l'avis éclairé de l'élite et de la bourgeoisie.

Aujourd'hui, le terme opinion publique est lui-même problématique, car il donne l'illusion que certains préjugés sont unanimement partagés de manière à conférer à ces croyances une valeur

---

<sup>1</sup> Cette formulation vient du livre co-écrit par Noam Chomsky et Edward Herman : La Fabrication du consentement : De la propagande médiatique en démocratie.

de vérité. Il existe pourtant une différence entre fait et opinion publique : les faits se vérifient indépendamment du nombre de personnes qui y croient.

L'opinion publique n'existe pas, elle est toujours fabriquée : en transmettant ces idées préconçues sur les chômeur.se.s, les médias transforment les préjugés non fondés en faits soit-disant objectifs et participent à fabriquer l'opinion publique.

**Matériel à l'appui suggérés :**

Sur la neutralité des médias au Québec : La confiance envers les médias : Vérité ou conséquences avec Louis T. <https://www.youtube.com/watch?v=9HxJZSrl-i8> (fortement suggéré)

## 4. Le chômage, qu'est-ce que c'est ?

*Matériel requis : ordinateur et accès internet, Powerpoint p.18 à 36., ANNEXES 3 à 5*

*Temps : 25 à 40 minutes*

*Objectif : Cette section a pour objectif de fournir aux participant.e.s les connaissances de base pour comprendre les forces en puissance qui interviennent dans la réglementation en matière de prestations d'assurance-emploi.*

### Activité suggérée 4 : Les chômeur.se.s ne chôment jamais

---

Invitez les participant.e.s à former des sous-groupes de 3 à 5 personnes et à partager aux autres les raisons qui les ont mené à se retrouver au chômage. Dans un deuxième temps, invitez les participant.e.s à trouver le point commun de leur expérience.

Voici quelques idées de questions pouvant guider les échanges :

- Qu'est ce que le chômage dans vos mots ?
- Pourquoi avez-vous fait une demande d'assurance-chômage ?

La réponse sera simple et évidente, mais permettra d'identifier ce qu'est essentiellement le chômage : une situation causée par une perte d'emploi.

- En général, avez-vous fait des démarches pour trouver un emploi ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez perdu votre emploi ?

## En complément aux discussions

**(Powerpoint p. 19)** On oublie souvent cette donnée simple et évidente du chômage (dénué de son sens péjoratif, « chômage » veut simplement dire « Ne pas avoir de travail, par manque d'emploi »). Cette définition se distingue de celle du verbe chômer, qui implique la suspension de l'activité pour l'oisiveté.

Surtout, c'est une fausse opposition de dire que les chômeur.se.s se distinguent des travailleur.se.s.

---

## **Pourquoi est-il important de définir le chômage ?**

(Powerpoint p.19-20-21)

Les mots font l'objet d'une lutte pour leur sens. Cette lutte pour le sens des mots coïncide généralement avec des luttes sociales entre groupes dont les intérêts divergent. Autrement dit, gagner la lutte pour le sens d'un mot est une composante essentielle de la lutte pour nos droits. (Visuel suggéré : Powerpoint, p.20)

## **Un phénomène, plusieurs définitions**

Amenez les participant.e.s à comprendre ce qu'est un *point de vue situé*.



Lorsqu'on fait l'exercice de définir la notion de chômage, on constate que sa définition varie selon les lunettes que l'on porte et de l'usage que l'on veut en faire. Ci-dessous, quelques exemples des variations observées avec le terme chômage.

### **1) Situation temporaire d'un individus qui a perdu son emploi**

La perte d'emploi est centrale à la situation de chômage et peut avoir des causes diverses (congédiement, une mise à pied temporaire, un départ volontaire, etc.)

Rapporter le chômage à une situation, c'est rappeler qu'il y a un ensemble d'éléments extérieurs qui place les individus en situation de chômage. Cette situation sera généralement<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Précision : à noter qu'une personne qui reçoit des prestations de dernier recours pourra également être qualifié de chômeur.se.s ou personnes sans-emploi.



**temporaire** puisque le travailleur ou la travailleuse sera amené.e à trouver un autre emploi éventuellement. Autrement dit, il faut distinguer l'individu du chômage, alors qu'il ne faut pas distinguer à outrance les travailleur.se.s des chômeur.se.s.

## **2) Réalité économique inhérente à notre système économique**

Au Canada, l'emploi temporaire représente 11,2 % de l'emploi, alors que l'emploi saisonnier (où le niveau d'embauche varie selon les saisons) peut atteindre jusqu'à 20% de l'emploi dans certaines régions. Elle est particulièrement présente dans certaines régions du Québec comme la Côte-Nord et la Gaspésie, bien qu'elle touche l'ensemble des régions du Québec. Autrement dit, la mise à pied temporaire constitue une réalité incontournable de certains secteurs d'emploi (agriculture, pêche, foresterie, restauration, tourisme).

Selon plusieurs économistes, le plein emploi est un mythe puisque le phénomène du chômage est indissociable du fonctionnement du système capitaliste. Historiquement, les chômeur.se.s ont été utilisés comme armée de réserve de travailleur.se.s pour faire pression, à la baisse, sur les conditions de travail et les conditions salariales. Par conséquent, les conditions d'admissibilité au régime d'assurance-chômage ont un impact sur les conditions de travail.

**(powerpoint, p.24)** En complément : la pénurie de main-d'œuvre au Québec.

## **3) Réalité étatique**

On ne peut comprendre ce qu'est le chômage sans passer par les différentes classifications générées par les États pour circonscrire qui pourra recevoir un soutien de revenu en cas de perte d'emploi. Ces catégories sont donc variables selon les pays. Au Canada, pour avoir accès aux prestations d'assurance-emploi, un.e chômeur.se.s devra répondre à un certain nombre de critères beaucoup plus spécifiques que la simple perte d'emploi.

### **Les principaux critères d'admissibilité aux prestations**

Vous occupez un emploi assurable; vous avez perdu votre emploi sans en être responsable; vous n'avez pas travaillé et vous n'avez pas reçu de salaire pendant au moins sept jours consécutifs au cours des 52 dernières semaines; vous avez travaillé pendant le nombre requis d'heures d'emploi assurable au cours des 52 dernières semaines ou depuis votre dernière période de prestations, vous êtes prêt et disposé à travailler et capable de le faire en tout temps; vous cherchez activement du travail.

## Comment s'incarne la vision étatique du chômage dans la réalité ?

Deux documents écrits permettent d'établir ces critères d'admissibilités : *La loi sur l'assurance-emploi* et le *Guide de détermination de l'admissibilité*. **La Commission de l'assurance-emploi (CAEC)**, qui surveille l'application de la loi et des règlements du régime, relève du ministère de **Emploi et Développement social Canada (EDSC)**. Quant à lui, **Service Canada** est un point d'accès unique qui s'occupe quant à lui d'administrer le régime et le versement des prestations. **Le Tribunal de la sécurité sociale** est un tribunal administratif par lequel est géré le système d'appel des décisions de la Commission.

### Le taux de chômage comme instrument de mesure

plusieurs s'entendent pour dire que le taux de chômage officiel de Statistique Canada ne reflète en aucune façon la réalité et devrait être doublé pour être représentatif de la situation du chômage au pays. Certaines catégories de la population sont exclues du calcul du taux de chômage. **(capsule vidéo suggérée, powerpoint, p. 25).**

### Le taux de chômage comme outil d'exclusion social

Plus le taux de chômage est bas, plus le nombre d'heures exigées pour être admissible est élevé. **(powerpoint, p. 26 : tableau du nombre d'heures requis pour se qualifier au régime).**

## À retenir

Tou.te.s les prestataires de l'assurance-emploi ne sont pas des chômeur.se.s, et tou.te.s les chômeur.se.s ne sont pas prestataires d'assurance-emploi.

## 4 ) Définition patronale du chômage

La mission première de l'assurance-emploi est de fournir une assurance en cas de perte d'emploi et d'augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi. Le régime d'assurance-emploi ne doit pas être un désincitatif au travail et doit favoriser la mise en place de mesures actives pour inciter les travailleur.se.s à réintégrer le marché de l'emploi<sup>3</sup>.

La définition patronale du chômage s'incarne dans le discours de différentes associations dont les activités de lobbying influent sur la loi et les règlements de l'assurance-emploi. **(Exemples suggérés, powerpoint, p. 27)**

---

<sup>3</sup> Tiré de la plateforme 2018 du Conseil du Patronat du Québec.  
<https://www.cpq.qc.ca/workspace/uploads/files/plateforme2018-2021.pdf>

# Le régime d'assurance-chômage canadien

## Contexte historique

(powerpoint, p.28-30)

- Avant 1940, ce sont la famille, l'église et les municipalités qui répondaient aux besoins des sans-emplois dans une perspective de charité. Ces mesures sont déterminées par la logique caritative, avec ses valeurs morales et de contrôle, et s'inscrivent dans une perspective discrétionnaire et non de droit. L'impératif de travailler pour obtenir de l'aide (hérité de la réforme des *Poors Laws* anglaises de 1834) est au cœur des politiques d'assistance.
- Le crash boursier de 1929 entraîne une importante crise économique au Canada. Durant la Grande dépression, le taux de chômage atteint 27% (au plus fort de la dépression, on compte 800 000 sans-emploi au Canada)
- Les gouvernements mettent en place des mesures temporaires d'aide aux sans-emploi en privilégiant les secours directs (ex : des programmes de travaux publics comme le jardin botanique de Montréal, un système de coupon échangeable contre des vêtements et de la nourriture, mères nécessiteuses, etc).
- Mais la crise économique persiste. Pour lutter contre cette situation, des organisations de chômeur.se.s sont mises sur pied un peu partout au pays. À Montréal, la classe ouvrière se mobilise lors de nombreuses manifestations. De plus, elle résiste aux évictions, fait la grève sur les chantiers de travaux publics, se mobilise contre les mauvaises conditions dans les refuges, refuse de payer les factures de gaz, d'eau et d'électricité. La Ligue d'unité ouvrière rédige un projet de régime d'assurance-chômage, intitulé *Working Class Unemployment Insurance Bill*. Ce projet de régime non contributif fait partie d'une pétition qui circule partout au Canada au printemps 1931. Elle recueille plus de 94 000 signatures, et sera finalement remise au Premier ministre Bennett. **Matériel visuel fortement suggéré : Documentaire - La marche sur Ottawa (Powerpoint, p.30)**
- Le gouvernement de King, se sentant menacé par ces mouvements de revendications et craignant l'arrivée au pouvoir de partis socialistes, adopte la *Loi sur l'assurance-emploi* en 1940. Désormais, percevoir des prestations en cas de pertes d'emploi n'est plus considéré comme un privilège gagné grâce à la charité de certain.e.s mais devient un droit.

### **Sources suggérées pour approfondir la réflexion**

Document du MASSE 1935-1940 : *En marche vers l'assurance-chômage*

[http://www.lemasse.org/wp-content/uploads/2018/08/1935-1940\\_En\\_marche\\_vers\\_un\\_regime\\_assurance-chomage.pdf](http://www.lemasse.org/wp-content/uploads/2018/08/1935-1940_En_marche_vers_un_regime_assurance-chomage.pdf)

# Le régime d'assurance-chômage canadien

## Deux caractéristiques au moment de sa création

(powerpoint, p.31-32)

- 1) Une vision du chômage comme problème social devant laquelle l'État a une responsabilité et est un instrument de solidarité. « Ainsi, le chômage devient un “risque social” devant être assumé par l'ensemble de la société et, du même coup, la question de la responsabilité du système capitaliste dans sa survenance se trouve évacuée » (Campeau, 2001, p. 22).

Cette vision du régime pouvait se mesurer concrètement **1)** par la participation du gouvernement fédéral au financement de la caisse d'assurance-emploi **2)** sur l'accès élargi des travailleur.se.s au régime.

**Ex :** En effet, il fut un temps où un.e travailleur.se pouvait se qualifier aux prestations avec seulement 8 semaines de travail et pouvait recevoir des prestations d'un montant allant de 66% à 75% de son salaire. Durant la décennie 1970, 96 % de la population active était couverte par le régime.

- 2) Un régime assurantiel : le gouvernement canadien s'inspire du modèle britannique et adopte la formule contributive selon laquelle le droit à la protection de revenu s'acquiert par les cotisations. On crée alors la Caisse de l'assurance-chômage dont le financement est tripartite (le gouvernement, les salarié.es et les entreprises).

## Un régime d'assurance-chômage remanié : le tournant des années

**1980-1990** (powerpoint, p.34-37)

Présentez la vidéo suivante qui porte sur les mesures ayant été mise en place durant la décennie 1990 et qui ont contribué à transformer la fonction du régime : *L'assurance-emploi au Canada, une méchante débarque* <https://www.youtube.com/watch?v=kxZDDBeR2uk>

### Informations complémentaires

#### **Le néolibéralisme : toile de fond idéologique aux préjugés contre les chômeur.se.s**

Le néolibéralisme est une doctrine politique et économique qui critique l'interventionnisme de l'État-providence et fait de la responsabilité individuelle et de la logique de marché les piliers des politiques publiques. « Il n'y a pas de société, seulement des individus ». - Margaret Thatcher

En matière d'assurance-chômage, par exemple, on estime que la gestion du chômage doit s'insérer dans une logique de libre marché et de **régulation de la main-d'œuvre**. Autrement dit, on demande aux travailleur.se.s de faire preuve de flexibilité et de mobilité afin qu'ils servent les besoins des entreprises. Exemple : campagne de marketing social de L'OCDE pour la mise en place de mesures actives d'emploi (qui pourrait être contre des mesures passives?).

## **Résumé des conséquences du régime remanié**

1 - Accès au régime limité : de moins en moins de personnes répondent aux critères exigés pour pouvoir se qualifier aux prestations. Résultat : Alors que durant la décennie 1970, 96 % de la population active était couverte par le régime, aujourd'hui, seulement 42% des chômeur.se.s peuvent se qualifier au aux prestations régulières d'assurance-chômage.

### Exemple du départ volontaire :

Depuis 1993, la personne qui quitte volontairement son travail n'a pas accès à des prestations d'assurance-emploi même si elle a cotisé toute sa vie. Pourtant, cela n'a pas toujours été le cas. En 1971, le départ volontaire ne représentait qu'une exclusion que pour 1 à 3 semaines. Aujourd'hui, la relation de travail est donc devenue un simple contrat, où l'employé ayant cotisé pendant des semaines, des mois, voire des années à la caisse de l'assurance-emploi perd toute sécurité lorsqu'il décide d'améliorer ses conditions économiques. Les travailleur.euse.s perdent en ce sens un moyen de négocier de meilleures conditions de travail auprès des employeurs.

2 - Diminution de la qualité de la couverture : les personnes qui peuvent quant à elles recevoir des prestations en reçoivent moins et sur une moins longue période.

3 - Retrait du gouvernement du financement de la caisse: D'un système tripartite (employeur, travailleur.se.s, État) on passe à un système où seulement les employeurs et les travailleur.se.s cotisent à la Caisse.

4- Régime d'assurance-chômage comme outil de régulation sociale : Par le biais de la création de mesures actives d'emploi à même la caisse du régime d'assurance-chômage (formation professionnelle et nouveaux programmes de sauvegarde ou de création d'emplois).

5- Un nouveau nom : Ces transformations ont culminé vers un abandon du terme «assurance-chômage» qu'on remplace par le terme «assurance-emploi». Ce changement de langage démontre un changement de paradigme de la part du gouvernement.

**(Powerpoint, p.36)** Quand la volonté politique est là : l'offensive néolibérale, exemples de contre-réformes.

**(Powerpoint, p.37)** Le régime d'assurance-emploi comme outil de régulation de la main-d'œuvre : l'exemple de la réforme Harper. Pour se qualifier aux prestations d'assurance-emploi, un prestataire doit prouver qu'il est disponible à travailler et ne peut refuser un emploi dit convenable. En 2012, avec le projet de loi C-38, la frontière était particulièrement mince entre disponibilité de travailler et absolue flexibilité

## 5. Combattre les préjugés : se mobiliser

*Matériel requis : ordinateur et accès internet, écran projecteur*

*Temps : 10 minutes*

*Objectif : Cette section a pour objectif de montrer aux participant.e.s que la situation actuelle peut changer, que la lutte pour améliorer le sort des chômeur.se.s se poursuit et d'informer les travailleur.se.s en situation de chômage des groupes susceptibles de les accompagner dans leur combat contre les préjugés.*

Depuis les dernières années, les différentes luttes se sont surtout articulées autour de résistances ponctuelles contre les différentes contre-réformes du régime d'assurance-chômage. Ces luttes s'installent dans une logique d'élargissement de l'accessibilité et de la bonification de la couverture des prestations d'assurance-emploi.

### **Exemples de luttes**

#### **Mouvement des sans-chemises**

Fait suite aux modifications apportées au découpage des régions administratives ce qui a entraîné une diminution catastrophique de l'admissibilité et de la durée des prestations de plusieurs régions au Québec.

#### **Luttes contre le vol de la caisse**

Contre le vol de la caisse d'assurance-emploi : manifestation à Ottawa (25 Octobre 2005). A donné lieu à la semaine nationale des chômeur.se.s.

#### **Lutte contre le saccage de l'assurance-chômage**

Cette lutte a en partie payé, puisque le gouvernement libéral de Justin Trudeau a annulé plusieurs modifications apportées au régime d'assurance-chômage par le gouvernement Harper. Malheureusement, le tribunal de la sécurité sociale demeure en place. Pour plus d'informations : [http://www.lemasse.org/wp-content/uploads/2018/08/Le\\_saccage\\_de\\_assurance\\_chomage\\_2013.pdf](http://www.lemasse.org/wp-content/uploads/2018/08/Le_saccage_de_assurance_chomage_2013.pdf)

#### **Lutte contre la discrimination du régime à l'égard des femmes**

La lutte est toujours en cours, puisque deux dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* demeurent inchangées (le seuil d'admissibilité en heures travaillées et non prolongation des semaines de prestations pour les personnes qui se sont absentes en raison d'un congé maternité-paternité-parental). Pour plus d'informations : <https://www.lemasse.org/category/femme/>

## FEUILLE DE NOTES PERSONNELLES